



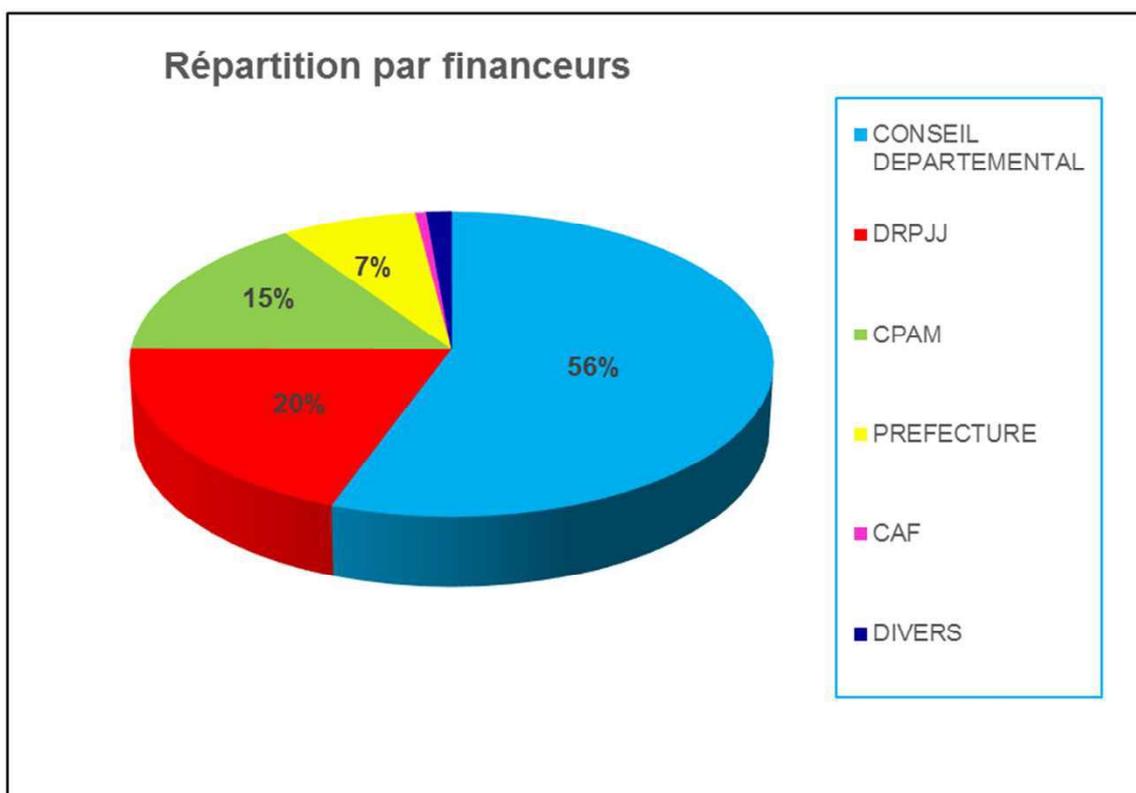
# COMPTES ANNUELS 2020

Assemblée Générale du 08 juin 2021  
Comptes Annuels 2020

# Compte de Résultat

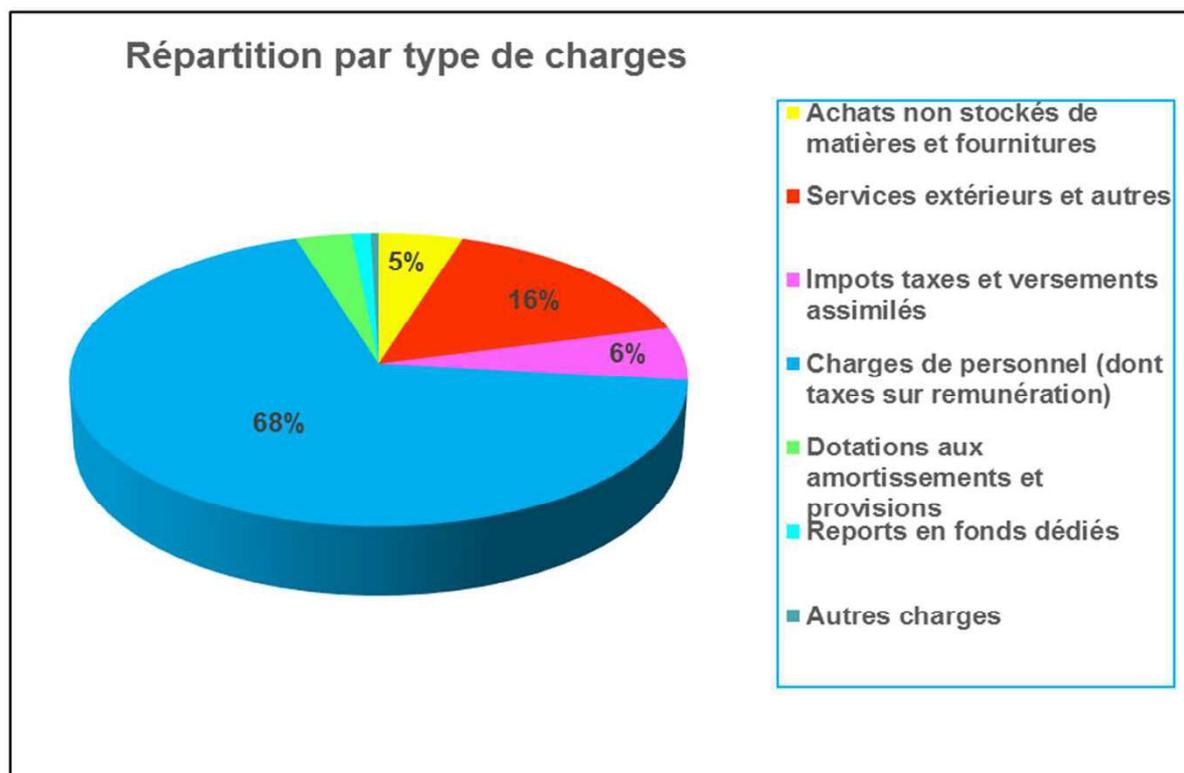
## Produits d'exploitation

PRODUITS D'EXPLOITATION	2020	2019	Variation	
	24 863 722	25 743 430	-879 708	-3.41%
Produits divers	262 964	262 234	730	0.3%
Dotations et produits de la tarification	22 862 346	24 106 206	-1 243 859	-5.0%
Subventions	919 236	978 603	-59 367	-6.0%
Reprises sur amortissements et provisions	323 962	77 986	245 976	315.0%
Reprises sur fonds dédiés	373 918	164 701	209 217	127.0%
Transferts de charges	117 084	148 335	-31 250	-21.0%
Autres produits	4 211	5 365	-1 154	-36.0%



## Charges d'exploitation

CHARGES D'EXPLOITATION	2020	2019	Variation	
	25 599 625	24 780 827	818 798	-3.41%
Achats non stockés de matières et fournitures	1 251 227	1 197 835	53 392	4.50%
Services extérieurs et autres	4 106 168	4 286 953	-180 785	-4.20%
Impôts taxes et versements assimilés	1 506 992	1 504 722	2 270	0.15%
Charges de personnel (dont taxes sur rémunération)	17 501 808	16 810 745	691 064	4.10%
Dotations aux amortissements et provisions	831 166	827 724	3 442	0.40%
Reports en fonds dédiés	283 228	16 903	266 325	1575.60%
Autres charges	119 035	135 945	-16 910	-12.40%



# RESULTAT

	2020	2019	Variation	
Produits liés à l'activité	24 044 546	25 344 993	-1 300 447	
Charges liées à l'activité	24 366 196	23 800 256	565 940	
<b>Résultat lié à l'activité</b>	<b>-321 650</b>	<b>1 544 738</b>	<b>-1 866 388</b>	<b>-121%</b>
Reprise sur provisions et fonds dédiés	697 880	242 687	455 193	
Dotations aux provisions	451 277	256 848	194 429	
<b>Résultat sur variation des provisions</b>	<b>246 603</b>	<b>-14 161</b>	<b>260 764</b>	
<b>Transfert de charges et autres produits</b>	<b>121 296</b>	<b>154 905</b>	<b>-33 609</b>	<b>-22%</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>782 153</b>	<b>723 725</b>	<b>58 427</b>	<b>8%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-735 904</b>	<b>961 756</b>	<b>-1 697 660</b>	<b>-176%</b>
Produits financiers	9 763	16 117	-6 354	
Charges financières	116 709	124 358	-7 649	
<b>Résultat financier</b>	<b>-106 946</b>	<b>-108 241</b>	<b>1 295</b>	<b>-1%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-842 850</b>	<b>853 515</b>	<b>-1 696 365</b>	<b>-198%</b>
Produits exceptionnels	372 720	428 824	-56 104	
Charges exceptionnelles	311 827	783 598	-471 771	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>60 893</b>	<b>-354 774</b>	<b>415 668</b>	<b>-117%</b>
IS	1 060	1 741	-681	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-783 016</b>	<b>497 000</b>	<b>-1 280 016</b>	<b>-257%</b>

**BILAN**

**ACTIF**  
**&**  
**PASSIF**

# ACTIF

ACTIF IMMOBILISE	Montant net 2020	Montant net 2019
<b>Immobilisations incorporelles</b>	20 259	26 689
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Terrains	692 570	692 996
Constructions	5 114 594	5 447 509
Installations techniques, matériels et outillage	120 874	107 611
Autres immobilisations corporelles	769 147	639 868
Immobilisations corporelles en cours	66 643	0
<b>Immobilisations Financières :</b>		
Participations et créances rattachées à des participations	40 559	40 559
Autres titres immobilisés	30	30
Prêts	0	0
Autres immobilisations financières (cautions, fonds de garantie)	119 808	116 777
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 944 485</b>	<b>7 072 039</b>
ACTIF CIRCULANT	Montant net 2020	Montant net 2019
<b>Créances</b>		
Créances redevables et comptes rattachés	278 075	144 099
Autres créances	390 544	407 274
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	3 211 352	308 042
<b>Disponibilités</b>	6 571 110	9 406 206
<b>Charges constatées d'avance</b>	143 721	105 945
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 594 801</b>	<b>10 371 565</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>17 539 286</b>	<b>17 443 604</b>

# PASSIF

Capitaux propres	Montant net 2020	Montant net 2019
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	844 167	1 276 052
Fonds associatifs avec droit de reprise	19 959	
Réserves	3 930 150	4 004 701
<b>Report à nouveau</b>	<b>2 037 491</b>	<b>749 822</b>
Dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	-633 446	-169 483
Charges des activités SMS de prise en compte différée	-1 494 858	-1 475 789
Résultat de l'exercice	-783 016	497 000
<b>Situation nette</b>	<b>3 920 447</b>	<b>4 882 303</b>
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	108 973	1
<b>Provisions réglementées :</b>	<b>3 567 610</b>	<b>4 524 477</b>
Couverture du besoin en fonds de roulement	1 068 174	1 068 174
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	377 409	1 307 486
Réserves des plus-values nettes d'actif	2 122 026	2 148 817
<b>Total I</b>	<b>7 597 029</b>	<b>9 406 781</b>

## PASSIF

Provisions et Fonds dédiés	Montant net 2020	Montant net 2019
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques	109 013	180 896
Provisions liées aux locaux	72 401	82 398
<b>Total</b>	<b>181 414</b>	<b>263 294</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
Fonds dédiés à l'investissement	1 183 558	
Fonds dédiés à l'exploitation	273 590	616 211
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	28 522	28 522
<b>Total</b>	<b>1 485 670</b>	<b>644 733</b>
<b>Total II</b>	<b>1 667 085</b>	<b>908 026</b>

Dettes	Montant brut 2020	Montant brut 2019
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 930 938	3 042 038
<i>A moins d'un an</i>	<i>1 213 796</i>	
<i>A moins plus d'un an</i>	<i>1 048 980</i>	
<i>A plus de 5 ans</i>	<i>1 668 162</i>	
Emprunts et dettes financières divers (3)	11 176	12 049
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	640 224	507 074
Dettes sociales et fiscales	2 919 147	2 811 738
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	174 800	184 000
Autres dettes	465 790	350 631
Produits constatés d'avance	133 098	221 266
<b>Total III</b>	<b>8 275 172</b>	<b>7 128 796</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>17 539 286</b>	<b>17 443 604</b>



## **SAUVEGARDE ISERE**

15 boulevard Paul Langevin  
38600 FONTAINE

### **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020



Tél. : 04 76 09 50 54  
Fax : 04 76 40 79 93  
[www.bdo.fr](http://www.bdo.fr)

20 rue Fernand-Pelloutier  
38130 Echirolles

## SAUVEGARDE ISERE

### Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'association SAUVEGARDE ISERE,

#### 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SAUVEGARDE ISERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### 2. Fondement de l'opinion

##### *Référentiel audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'expression exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point du paragraphe « Faits marquants de l'exercice 2020 » relatif au changement de réglementation comptable.

## **3. Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association nous avons vérifié le respect des principales règles comptables applicables aux établissements du secteur médico-social en matière d'affectation du résultat et d'enregistrement des charges et produits. Par ailleurs les instructions des financeurs ont été respectées le cas échéant.

## **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements

ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Echirolles, le 3 juin 2021

Signé électroniquement le 03/06/2021 par  
Philippe Astolfi



BDO Rhône-Alpes  
Représentée par Philippe ASTOLFI  
*Commissaire aux comptes*

**Sauvegarde de l'Isère**

ACTIF	ANC N° 2019-04 / ANC N°2018-06			CRC 99-01
	Exercice 2020			Exercice 2019
	Montant brut	Amort. et prov.	Montant net	Montant net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	46 854,94	26 596,11	20 258,83	26 689
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains	694 401,18	1 830,87	692 570,31	692 996
Constructions	12 637 214,97	7 522 620,49	5 114 594,48	5 447 509
Installations techniques, matériels et outillage	447 934,58	327 060,32	120 874,26	107 611
Autres immobilisations corporelles	2 482 516,86	1 713 370,13	769 146,73	639 868
Immobilisations corporelles en cours	66 643,20		66 643,20	
<b>Immobilisations Financières :</b>				
Participations et créances rattachées à des participations	40 558,50		40 558,50	40 559
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	119 838,93		119 838,93	116 807
<b>TOTAL I</b>	<b>16 535 963,16</b>	<b>9 591 477,92</b>	<b>6 944 485,24</b>	<b>7 072 039</b>
Comptes de liaison (1)				
<b>TOTAL II</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours :</b>				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Stocks de produits et marchandises				
Autres stocks				
<b>Fournisseurs débiteurs</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances (2) :</b>				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	278 074,84		278 074,84	144 099
Autres créances	390 543,56		390 543,56	407 274
Valeurs mobilières de placement	3 211 351,67		3 211 351,67	308 042
Disponibilités	6 571 109,76		6 571 109,76	9 406 206
Charges constatées d'avance	143 720,81		143 720,81	105 945
<b>TOTAL III</b>	<b>10 594 800,64</b>		<b>10 594 800,64</b>	<b>10 371 565</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
<b>TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)</b>	<b>27 130 763,80</b>	<b>9 591 477,92</b>	<b>17 539 285,88</b>	<b>17 443 604</b>
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : 668 618.40 Dont à plus d'un an : .....				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				

## Sauvegarde de l'Isère

	ANC N° 2019-04 / ANC N°2018-06	CRC 99-01
<b>PASSIF</b>	<b>2 020</b>	<b>2 019</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	844 167,31	1 276 052
Fonds associatifs avec droit de reprise :	19 958,78	
Ecarts de réévaluation		
- Dont écarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise		
<b>Réserves :</b>		
Excédents affectés à l'investissement	1 787 927,51	1 998 608
Réserves de compensation	1 822 372,56	1 686 244
Réserves de couverture du BFR	156 493,61	156 494
Autres réserves	163 356,28	163 356
Report à nouveau hors activités SMS	-59 236,45	-4 518
Report à nouveau des activités SMS non contrôlées	331 683,48	
Report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	1 765 043,99	754 340
Dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	-633 445,82	-169 483
Charges des activités SMS de prise en compte différée	-1 494 858,48	-1 475 789
Résultats hors activités SMS	38 632,93	
Résultats des activités SMS non contrôlée	31 045,93	
Résultats des activités SMS sous gestion contrôlée	-852 695,31	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)		497 001
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	108 972,86	1
<b>Provisions réglementées :</b>		
Couverture du besoin en fonds de roulement	1 068 174,20	1 068 174
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	377 409,21	1 307 486
Réserves des plus-values nettes d'actif	2 122 026,13	2 148 817
Immobilisations grevées de droit		
<b>TOTAL I</b>	<b>7 597 028,72</b>	<b>9 406 782</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL II</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques	109 013,00	182 000
Autres provisions	72 401,30	81 294
Fonds dédiés ou reportés	1 485 670,41	644 733
<b>TOTAL III</b>	<b>1 667 084,71</b>	<b>908 026</b>
<b>DETTES (3)</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 930 937,59	3 054 087
Emprunts et dettes financières divers (3)	11 176,30	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	640 223,51	507 074
Dettes sociales et fiscales	2 919 147,43	2 811 738
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	174 800,00	184 000
Autres dettes (5)	465 789,62	350 631
Produits constatés d'avance	133 098,00	221 266
<b>TOTAL IV</b>	<b>8 275 172,45</b>	<b>7 128 796</b>
<b>Ecart de conversion (passif)</b>	<b>TOTAL V</b>	
<b>TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)</b>	<b>17 539 285,88</b>	<b>17 443 604</b>
(1) Dont compte 1201 : 790 225.26 et compte 1291 : -1 642 920.57 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 966 339.71		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : ..... Dont à moins d'un an : 640 223.51		
(5) Dont fonds des majeurs protégés : .....		

**Compte de résultat**  
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2020

	ANC N° 2019-04 / ANC N°2018-06	CRC 99-01		
<b>PRODUITS</b>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>	<b>Variation en montant</b>	<b>Variation en %</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue :				
- prestations de services				
- divers	262 964,04	262 234	729,73	0,28%
Production stockée ou déstockage de production				
Production immobilisée				
Dotations et produits de tarification	22 862 346,17	24 106 206	-1 243 859,48	-5,16%
Subventions d'exploitations et participations	919 235,66	978 603	-59 367,34	-6,07%
Reprises sur amortissements et provisions	323 962,02	77 986	245 976,08	315,41%
Reprises sur fonds dédiés	373 917,87	164 701	209 216,81	127,03%
Transferts de charges	117 084,38	148 335	-31 250,39	-21,07%
Autres produits	4 211,40	5 365	-1 153,60	-21,50%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>24 863 721,54</b>	<b>25 743 430</b>	<b>-879 708,19</b>	<b>-3,42%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises				
variation de stocks				
Achats de matières premières et de fournitures				
variation de stocks				
Achats d'autres approvisionnements				
variation de stocks				
Achats non stockés de matières et fournitures	1 251 226,97	1 197 835	53 392,25	4,46%
Services extérieurs et autres	4 106 168,48	4 286 953	-180 784,87	-4,22%
Impôts , taxes et versements assimilés				
- sur rémunérations	1 414 693,06	1 412 934	1 759,06	0,12%
- autres	92 299,09	91 788	511,09	0,56%
Charges de personnel				
- salaires et traitements	12 631 257,33	11 998 375	632 881,97	5,27%
- charges sociales	4 870 550,80	4 812 369	58 181,51	1,21%
Dotations aux amortissements et provisions				
Dotations aux amortissements :				
- des immobilisations	782 152,54	723 724	58 428,54	8,07%
Dotations aux dépréciations et aux provisions :				
- actif circulant				
- pour risques et charges d'exploitation	49 013,00	104 000	-54 987,00	-52,87%
Reports en fonds dédiés	283 228,49	16 903	266 325,49	1575,61%
Autres charges	119 035,42	135 945	-16 909,82	-12,44%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>25 599 625,18</b>	<b>24 780 827</b>	<b>818 798,22</b>	<b>3,30%</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-735 903,64</b>	<b>962 603</b>	<b>-1 698 506,41</b>	<b>-176,45%</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>				
Produits financiers	9 762,94	16 117	-6 354,18	-39,43%
Charges financières	116 709,07	124 358	-7 648,83	-6,15%
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-106 946,13</b>	<b>-108 241</b>	<b>1 294,65</b>	<b>-1,20%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-842 849,77</b>	<b>854 362</b>	<b>-1 697 211,76</b>	<b>-198,65%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	219 116,08	186 486	32 630,08	17,50%
Sur opérations en capital	10 116,34	176 524	-166 407,66	-94,27%
Reprises sur dépréciations et aux provisions et transferts de charges	143 487,98	64 970	78 518,40	120,85%
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>372 720,40</b>	<b>427 980</b>	<b>-55 259,18</b>	<b>-12,91%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	65 856,67	179 538	-113 681,39	-63,32%
Sur opérations en capital	2 753,68	21 890	-19 136,72	-87,42%
Dotations aux amortissements et aux provisions	243 216,73	582 170	-338 953,19	-58,22%
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>311 827,08</b>	<b>783 598</b>	<b>-471 771,30</b>	<b>-60,21%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>60 893,32</b>	<b>-355 619</b>	<b>416 512,12</b>	<b>-117,12%</b>
Impôts sur les sociétés	1 060,00	1 741	-681,00	-39,12%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>25 246 204,88</b>	<b>26 187 526</b>	<b>-941 321,55</b>	<b>-3,59%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>26 029 221,33</b>	<b>25 690 526</b>	<b>338 694,86</b>	<b>1,32%</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-783 016,45</b>	<b>497 002</b>	<b>-1 280 018,64</b>	<b>-257,55%</b>

# Annexe aux comptes annuels

## Présentation générale et faits marquants de l'exercice

La SAUVEGARDE ISERE gère et anime 15 Etablissements répartis en 5 pôles d'activité et un Siège Social sur des missions connexes :

### POLE FAMILLE

- Services Educatifs en Milieu Ouvert (SEMO)
  - AEMO
  - AED
- Investigation
- AGBF et AESF
- Point Clef et Médiation
- APMV

### POLE HEBERGEMENT

- Village de l'Amitié
- Dispositif Rose Pelletier

### POLE ACCUEIL ETRANGER

- Le Catalpa
- Cada Le Cèdre
- Asma

### POLE JUSTICE PENALE DES MINEURS

- Centre Educatif Fermé « Le Relais du Trièves »
- Centre Educatif Renforcé Vercors
  - Moucherotte
  - Veymont

### HANDICAP

- IME Le Barioz
- SESSAD
- Foyer Le Home

La SAUVEGARDE ISERE emploie 470 salariés au 31/12/2020 soit 411 ETP

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020 :

Cette année 2020 a été marquante à plus d'un titre pour la Sauvegarde Isère.

Comme tous les pays, la France a été confronté dès le mois de mars 2020 à la pandémie liée au COVID-19 et la décision gouvernementale de mise en place du confinement a impacté fortement les établissements et services de l'association.

Cette crise a eu un impact financier sur l'association :

- Tous les établissements sont restés ouverts durant l'année, devant assurer la continuité de la prise en charge des enfants et adolescents qui nous sont confiés. Cette ouverture a été rendue possible grâce à la mobilisation du personnel en poste mais aussi des remplaçants (CDD et intérim) nécessaires.
- Le matériel sanitaire nécessaire à la protection des jeunes et des salariés n'a que très rarement été fourni par les autorités. Nous avons ainsi passé commande auprès des différents fournisseurs et l'impact financier de ces dépenses émerge sur les lignes de fonctionnement.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, deux établissements de l'association ont changé de méthode de financement pour passer de la dotation globale au prix de journée, ce changement concerne : au pôle étranger, le CATALPA et pour le pôle handicap : le HOME.  
De fait, ces établissements présentent un déficit de produit de la tarification en lien avec la baisse des admissions du fait de la pandémie.
- Le gouvernement a favorisé pour certaines catégories professionnelles l'octroi de primes dans le cadre de leur travail, pour les salariés en contact direct avec les usagers. Pour l'association, nous avons plusieurs financeurs qui ont relayé et financé cette décision du gouvernement, comme l'ARS, la PJJ ou la Préfecture. A l'inverse, le Conseil Départemental n'a pas donné suite à nos demandes.

En fin d'exercice 2020, le conseil d'administration a décidé l'octroi d'une prime dite COVID suivant les critères décidés par les financeurs. Pour les établissements et services dépendants du Conseil Départemental, cette prime est en partie financée par les fonds du CITS 2018. Le différentiel restant soumis à l'accord du Conseil Départemental.

Enfin, pour la seconde année consécutive, les arrêtés des comptes ainsi que l'établissement des comptes administratifs se sont déroulés en l'absence du directeur financier. En effet, le DAF recruté en avril 2020 a quitté l'association en décembre 2020 et nous avons dû confier à une directrice financière de transition la responsabilité de la procédure. Ce pilotage financier s'est effectué à temps partiel (2 jours par semaine) tout en s'appuyant sur l'équipe comptable en poste, et ceci malgré également de la mobilité interne (départ de 2 gestionnaires en début 2021).

### Changement de réglementation comptable :

La première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif constitue un changement de méthode comptable. Le changement de réglementation au 1<sup>er</sup> janvier 2020, n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'association.

# Annexe aux comptes annuels

## Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité d'exploitation ;
- permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application du règlement ANC n° 2014-03 et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général et des dispositions particulières suivantes :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçantes ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérés par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- du code de l'action sociale et des familles (CASF), pour des provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF.

En cours d'exercice et pour les comptes administratifs, les comptes des établissements sont tenus conformément aux règles administratives (M22)

La première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif constitue un changement de méthode comptable.

Pour correspondre à la réglementation comptable, les retraitements suivants ont été comptabilisés dans un établissement spécifique au 31/12/2020 :

- Transferts des comptes « 142 Provisions réglementées relatives aux immobilisations », au compte « 1921 Fondés dédiés à l'investissement ».
- Reprise de la totalité des comptes « 153 Provisions pour pensions et obligations similaires ».

En application du règlement ANC n°2018-06, les subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables (compte 1026) ont été reclassées en subvention d'investissement (compte 13). Les reprises au compte de résultat qui auraient été constatées sur les exercices précédents à hauteur de 298 978 € ont été comptabilisées en report à nouveau. La reprise au compte de résultat de l'exercice est de 3 974 €.

## Evènements postérieurs à la clôture

Suite à la décision du financeur, le Conseil Départemental, fermeture du CATALPA au 31 août 2021 et du Service d'Accueil Familial du Village fermeture le 30/06/2021.

# Annexe aux comptes annuels

## INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### BILAN ACTIF

#### ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS

##### Immobilisations incorporelles et corporelles

- Modes et méthodes d'évaluation :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Immobilisations	Montant net 31/12/2019	Entrées	Sorties	Montant net 31/12/2020
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion	10 600.00			10 600.00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeur similaires	36 254.94			36 254.94
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>TOTAL I</b>	<b>46 854.94</b>			<b>46 854.94</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains bâtis	690 141.18			690 141.18
Agencements et aménagements des terrains	4 260.00			4 260.00
Bâtiments	5 225 039.85			5 225 039.85
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	4 435 868.24	131 934.89	4 670.80	4 563 132.33
Constructions sur sol d'autrui	1 136 614.75			1 136 614.75
Installations générales, agencements, aménagements des constructions sur sol d'autrui	1 637 137.51	77 136.78	1 846.25	1 712 428.04
Installations techniques, matériel et outillage	417 552.92	42 694.07	12 312.41	447 934.58
Installations générales, agencements, aménagements divers	783 595.42	109 246.97	8 208.53	884 633.86
Matériel de transports	565 593.47	137 920.93	104 005.91	599 508.49
Matériel et Mobilier de bureau	99 219.04	2 057.00	12 145.46	89 130.58
Matériel informatique	448 088.65	60 836.67	25 285.15	483 640.17
Mobilier	422 696.60	24 678.36	26 558.78	420 816.18
Autres immobilisations corporelles	3 615.78	1 171.80		4 787.58
Immobilisations corporelles en cours		66 643.20		66 643.20
<b>TOTAL II</b>	<b>15 869 423.41</b>	<b>654 320.67</b>	<b>195 033.29</b>	<b>16 328 710.79</b>
<b>TOTAL I + II</b>	<b>15 916 278.35</b>	<b>654 320.67</b>	<b>195 033.29</b>	<b>16 375 565.73</b>

# Annexe aux comptes annuels

## Durée d'amortissements

Les durées les plus généralement retenues ont été les suivantes, suivant le mode d'amortissement LINEAIRE:

- Immobilisations incorporelles:	de 3 à 10 ans
- Terrains :	Non amortissable
- Constructions:	
Gros Œuvre	40 ans
Façades, étanchéité	20 ans
Installations techniques	15 ans
Constructions	10 à 40 ans
Agencements	10 ans
- Matériel et Outillage :	de 02 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles :	de 02 à 10 ans

Amortissements	Montant net 31/12/2019	Dotations	Cessions	Montant net 31/12/2020
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion	6 885.81	1 360.00		8 245.81
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeur similaires	13 279.82	5 070.48		18 350.30
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>TOTAL I</b>	<b>20 165.63</b>	<b>6 430.48</b>		<b>26 596.11</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains bâtis				
Agencements et aménagements des terrains	1 404.87	426.00		1 830.87
Bâtiments	2 437 127.08	192 182.44		2 629 309.52
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2 538 684.20	232 641.12	4 670.80	2 766 654.52
Constructions sur sol d'autrui	987 553.42	9 956.15		997 509.57
Installations générales, agencements, aménagements des constructions sur sol d'autrui	1 023 787.06	107 052.81	1 692.99	1 129 146.88
Installations techniques, matériel et outillage	309 942.08	29 430.65	12 312.41	327 060.32
Installations générales, agencements, aménagements divers	502 098.68	61 736.45	8 208.53	555 626.60
Matériel de transports	462 249.24	46 533.13	101 490.92	407 291.45
Matériel et Mobilier de bureau	70 955.96	5 755.49	12 145.46	64 565.99
Matériel informatique	347 606.99	62 853.91	25 285.15	385 175.75
Mobilier	297 678.93	26 750.18	26 473.35	297 955.76
Autres immobilisations corporelles	2 350.85	403.73		2 754.58
Immobilisations corporelles en cours				
<b>TOTAL I</b>	<b>8 981 439.36</b>	<b>775 722.06</b>	<b>192 279.61</b>	<b>9 564 881.81</b>
<b>TOTAL I + II</b>	<b>9 001 604.99</b>	<b>782 152.54</b>	<b>192 279.61</b>	<b>9 591 477.92</b>

# Annexe aux comptes annuels

## IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Parts sociales souscrites auprès d'établissements de crédits,
- Dépôts et cautionnement.

Conformément à la réglementation du CASF, les immobilisations financières souscrites ne sont pas susceptibles de dépréciation.

## ECHEANCES CREANCES ET PLACEMENTS

- Toutes les créances de l'actif circulant sont à moins d'un an
- Placements pour un montant de 3 211 351.67 € dont :

AUTRES VALEURS MOBILIÈRES	2 903 027.17
BFCC PART B/BFCC	308 309.25
BFCC PART A/BFCC	15.25

- La trésorerie incorpore les fonds des usagers du Service AGBF pour 14 K€  
La gestion de la trésorerie est centralisée. Dans l'attente de précisions sur la mise en œuvre de la répartition prévue par le CASF, les produits financiers sont affectés à l'Association (10K€)

Autres créances	
Personnel	8 656.35
OPCO	65 333.65
Usagers	6 808.65
Débiteurs et créiteurs divers	36 783.25
Sécurité sociale	33 844.34
Autres produits à recevoir	239 117.32
<b>TOTAL</b>	<b>390 543.56</b>

Détail des produits à recevoir : 239 K€

- Soldes sur subventions et tarification = 232 K€
- Indemnisation de l'Activité partielle = 3 K€
- Autres produits à recevoir = 4 K€

Les charges constatées d'avance : 144 K€

Les charges constatées d'avance sont uniquement constituées de charges courantes d'exploitation, à réaffecter à l'exercice suivant.

# Annexe aux comptes annuels

## BILAN PASSIF

Capitaux propres	Montant net 31/12/2019	Affectation de résultat	Augmentations 2020	Diminutions 2020	Reclassements suite réforme	Montant net 31/12/2020
<b>FONDS PROPRES</b>						
Fonds propres sans droit de reprise	1 276 052				- 431 884	844 167
Fonds propres avec droit de reprise					19 959	19 959
Ecart de réévaluation						-
Réserves :						
Excédents affectés à l'investissement	1 998 608			210 680		1 787 928
Réserves de compensation des déficits	1 512 047		80 000			1 592 047
Réserves de compensation des charges d'amortissement	174 197	- 4 528	60 657			230 325
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	156 494					156 494
Autres réserves	163 356					163 356
<b>Report à nouveau</b>	<b>749 822</b>	<b>498 791</b>	<b>1 542 021</b>	<b>1 052 121</b>	<b>298 978</b>	<b>2 037 491</b>
Dont :						
Report à nouveau hors activité médico-sociale	- 4 518	- 55 017			299	- 59 236
Report à nouveau des activités médico-sociales hors gestion contrôlée		70 301	38 525	75 823	298 680	331 683
Report à nouveau des activités médico-sociales sous gestion contrôlée	754 340	483 507	1 503 495	976 298		1 765 044
Dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	- 169 483	- 29 238		434 725		- 633 446
Charges des activités SMS de prise en compte différée	- 1 475 789	31 975	1 654 984	1 706 028		- 1 494 858
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	497 001	- 497 001	69 679	852 695		- 783 016
<b>Situation nette</b>	<b>4 882 303</b>	<b>- 1</b>	<b>3 407 341</b>	<b>4 256 249</b>	<b>- 112 947</b>	<b>3 920 446</b>
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	1	1		3 976	112 947	108 973
<b>Provisions réglementées</b>	<b>4 524 477</b>	<b>-</b>	<b>248 051</b>	<b>148 322</b>		<b>3 567 610</b>
Dont :						
Couverture du besoin en fonds de roulement	1 068 174					1 068 174
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	1 307 486		247 066	120 546	- 1 056 597	377 409
Réserves des plus-values nettes d'actif	2 148 817		985	27 776		2 122 026
<b>Total général</b>	<b>9 406 782</b>	<b>-</b>	<b>3 655 391</b>	<b>4 408 547</b>	<b>- 1 056 597</b>	<b>7 597 029</b>

## Annexe aux comptes annuels

Provisions	Montant net 31/12/2019	Dotations	Reprises	Transferts	Montant net 31/12/2020
<b>Provisions réglementées</b>					
Pour couverture du besoin en fonds de roulement	1 068 174.20				1 068 174.20
Relatives aux immobilisations	911 834.02	244 834.00	100 071.36	-1 056 596.66	
Amortissements dérogatoires	395 651.96	2 231.72	20 474.47		377 409.21
Autres provisions réglementées	2 148 817.27	985.01	27 776.15		2 122 026.13
<b>TOTAL I</b>	<b>4 524 477.45</b>	<b>248 050.73</b>	<b>148 321.98</b>	<b>-1 056 596.66</b>	<b>3 567 609.54</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
Provisions pour risques	182 000.00	49 013.00	122 000.00		109 013.00
Provisions pour pensions et obligations similaires			190 861.69	190 861.69	
Provisions liées aux locaux	81 293.62		11 100.33	2 208.01	72 401.30
<b>TOTAL I</b>	<b>263 293.62</b>	<b>49 013.00</b>	<b>323 962.02</b>	<b>193 069.70</b>	<b>181 414.30</b>
<b>TOTAL I + II</b>	<b>4 787 771.07</b>	<b>297 063.73</b>	<b>472 284.00</b>	<b>-863 526.96</b>	<b>3 749 023.84</b>

Les provisions pour risques concernent des litiges salariaux

Fonds dédiés	Montant net 31/12/2019	Reports	Utilisations	Transferts	Montant net 31/12/2020	Dont correspondants à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés à l'investissement		127 359.00	397.61	1 056 596.66	1 183 558.05	
Fonds dédiés à l'exploitation	616 210.82	290 180.43	441 939.20	-190 861.69	273 590.36	102 895.38
Fonds dédiés sur subvention d'exploitation	28 522.00				28 522.00	28 522.00
<b>TOTAL</b>	<b>644 732.82</b>	<b>417 539.43</b>	<b>442 336.81</b>	<b>865 734.97</b>	<b>1 485 670.41</b>	<b>131 417.38</b>

## Annexe aux comptes annuels

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		à moins d'un an	à plus d'un an	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	3 930 937.59	1 213 796.16	1 048 979.63	1 668 161.80
Emprunts et dettes financiers divers	11 176.30	11 176.30		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	640 223.51	640 223.51		
Dettes fiscales et sociales	2 919 147.43	2 919 147.43		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	174 800.00	174 800.00		
Autres dettes	465 789.62	465 789.62		
Produits constatés d'avance	133 098.00	133 098.00		
<b>TOTAL</b>	<b>8 275 172.45</b>	<b>5 558 031.02</b>	<b>1 048 979.63</b>	<b>1 668 161.80</b>
(2) <i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunt remboursés en cours d'exercice</i>	77 440.12			

- Les taux d'intérêts de 6 emprunts ont été renégociés au cours de l'exercice 2020.
- Report d'échéances sur 8 emprunts représentant 2 365 K€ de capital restant dû au 31/12/2020. Impact en trésorerie : + 153 K€.
- 

### Détail des dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales	
Personnel	128 226.50
Congés à payer chargés	1 604 676.00
Charges sociales	716 255.21
Autres charges sociales	18 217.35
Comptes épargne temps	121 167.56
Charges fiscales sur rémunérations	305 074.81
Autres	25 530.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 919 147.43</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### SURETES REELLES ACCORDEES

#### Hypothèques

Types de sûretés accordées	Biens donnés en garantie sur locaux	Année	Montant de la dette au 31/12/20
	<b>Investigation</b> Locaux de Fontaine Inscription de privilège de prêteur de deniers sans concurrence	2007	75 951 €
	Inscription de privilège de prêteur de deniers sans concurrence + hypothèque conventionnelle	2007	93 931 €
	<b>CEF</b> Locaux SINARD Inscription de privilège de prêteur de deniers sans concurrence + hypothèque conventionnelle	2007	618 528 €
	<b>CEF</b> Travaux SINARD Hypothèque conventionnelle en second rang sur terrain + garantie SOGAMA à hauteur de 70% du capital	2008	590 174 €
	<b>CADA</b> Locaux rue Marboeuf Grenoble Inscription de privilège de prêteur de deniers sans concurrence + hypothèque conventionnelle	2009	635 483 €
	<b>EDELWEIS Le Home</b> travaux Hypothèque conventionnelle de 1er rang	2015	170 663 €
	<b>CER VERCORS</b> Inscription de privilège de prêteur de deniers de 1er rang sans concurrence Reprise fusion ARPAIJ	2005	125 718 €
<b>TOTAL SURETES HYPOTHECAIRES SUR LOCAUX</b>			<b>2 266 132 €</b>

#### Autres engagements :

##### Engagements reçus :

- Caution du Conseil Général du Département Isère (à hauteur de 473 383 €) sur emprunt de l'acquisition des locaux sis à Fontaine 1 allée Belle Rive
- Caution du Conseil Général du Département Isère (à hauteur de 690 000 €) sur emprunt de l'acquisition des locaux sis à Fontaine 15 Bd Paul Langevin

## Annexe aux comptes annuels

### Engagements donnés :

- Le montant des droits chargés qui seraient acquis par les salariés pour les indemnités de départ à la retraite, en tenant compte d'une évolution annuelle des salaires de 1.5%, le taux monétaire de 0.34 %, le taux de charges patronales de 37.98%, le taux de la taxe sur les salaires de 11.94% et d'un turn-over faible de probabilité de présence dans l'Association à l'âge de la retraite (67 ans) s'élève à 1 921 K€

### Ventilation des financements par financeurs

Organismes	Au 31/12/2020	%	au 31/12/2019	%
Conseil départemental	13 204 601	55.5%	14 405 308	57.4%
D.R.P.J.J.	4 643 665	19.5%	4 723 876	18.8%
C.P.A.M.	3 681 405	15.5%	3 553 964	14.2%
Préfecture	1 777 369	7.5%	1 847 379	7.4%
CAF	148 798	0.6%	238 526	1.0%
Divers	325 744	1.4%	313 706	1.3%
<b>Total</b>	<b>23 781 582</b>	<b>100.0%</b>	<b>25 082 759</b>	<b>100.0%</b>

### VENTILATION DE L'EFFECTIF FIGURANT SUR LA DSN

Personnel salarié	2017	2018	2019	2020
Cadres	86	95	88	85
Employés - Agents de maîtrise	456	529	439	471
Ouvriers - Agents de service	99	75	101	98
<b>TOTAL</b>	<b>641</b>	<b>699</b>	<b>628</b>	<b>654</b>

Précision : correspond au personnel figurant à la DSN à temps plein ou à temps partiel sans pondération selon la durée du travail

# Annexe aux comptes annuels

## Détermination du résultat administratif

Etablissements	Résultat comptable	Résultats antérieurs à affecter	Amortissements comptables excédentaires différés	Dépenses pour congés à payes	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	Résultat administratif
<b>Résultats hors activités sociales ou médico sociales</b>						
SIEGE ASSOCIATIF	38 632.93					38 632.93
<b>Résultats hors activités sociales ou médico sociales</b>	<b>38 632.93</b>					<b>38 632.93</b>
<b>Résultats activités sociales ou médico sociales non contrôlées</b>						
SERVICE AEMO MEDIATION	40 986.87					40 986.87
AESF	15 627.27					15 627.27
POINT CLEF	86 969.44					86 969.44
APMV	-112 537.65					-112 537.65
<b>Résultats activités sociales et médico sociales sous gestion non contrôlée</b>	<b>31 045.93</b>					<b>31 045.93</b>
<b>Résultats hors activités sociales ou médico sociales</b>						
SIEGE AUTORISE	-109 781.62	-26 700.00		-3585		-140 066.62
VILLAGE DE L'AMITIE	-658 882.65	323 702.67	-757.60	40 257.00	-172.20	-295 852.78
ROSE PELLETIER	-128 649.28	85 530.11		-2 360.00	-145.05	-45 624.22
SERVICE AEMO AED	-200 189.06	361 132.19	-14 304.50	13 278.00	-98 000.00	61 916.63
SERVICE AEMO AEMR	-26 718.61	16 603.17		8 120.00		-1 995.44
AGBF	-3 541.70			-3 938.00		-7 479.70
SIE	-133 515.59	-6 458.41		5 904.00		-134 070.00
CADA LE CEDRE	164.64	115 876.95		11 316.00		127 357.59
LE CATALPA	-381 642.06	131 503.93		-5 702.00		-255 840.13
ASMA	57 825.21			-5 733.00	-45 000.00	7 092.21
LE HOME	7 065.94	7 007.16	5 788.51	10 232.00		30 093.61
IME LE BARRIOZ	216 674.20		-4 292.76	21 725.00		234 106.44
SESSAD	9 394.62			4 927.00		14 321.62
CEF LE RELAIS DU TRIEVES	166 054.59	-35 654.79		6 966.00		137 365.80
CER MOUCHEROTE	76 500.37	-12 689.76		9 046.00	47 500.00	120 356.61
CER VEYMONT	68 007.93	-69 475.10		2 776.00	1 513.00	2 821.83
RETRAITEMENT	188 537.76					188 537.76
<b>Résultats activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</b>	<b>-852 695.31</b>	<b>890 378.12</b>	<b>-13 566.35</b>	<b>113 229.00</b>	<b>-94 304.25</b>	<b>43 041.21</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-783 016.45</b>	<b>890 378.12</b>	<b>-13 566.35</b>	<b>113 229.00</b>	<b>-94 304.25</b>	<b>112 720.07</b>

## AUTRES INFORMATIONS

Dans le cadre de la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles s'élève à zéro et aux trois plus hauts cadres salariés s'est élevé à 224 872.43 € en 2020.

En application du décret n°2008-1487 du 31 Décembre 2020, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 36 240 € TTC.



## **SAUVEGARDE ISERE**

15 boulevard Paul Langevin  
38600 FONTAINE

### **Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2020



Tél. : 04 76 09 50 54  
Fax : 04 76 40 79 93  
[www.bdo.fr](http://www.bdo.fr)

20 rue Fernand-Pelloutier  
38130 Echirolles

## SAUVEGARDE ISERE

### Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'association SAUVEGARDE ISERE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions mentionnées à l'article L.313-25 du code de l'Action Sociale déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

##### Convention avec le Fonds de dotations Sauvegarde Isère

Administrateur commun : Jean-Michel DETROYAT

Objet : Location de bâtiments

Modalités : Le fonds de dotation Sauvegarde Isère loue les bâtiments à l'établissement APMV pour un loyer annuel de 24 000 €.

## **CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

---

Nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'organe délibérant au cours du dernier exercice, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Convention avec le Fonds de dotations Sauvegarde Isère

- Le fonds de dotation Sauvegarde Isère loue les bâtiments à l'établissement SESSAD pour un loyer annuel de 58 800 €.

## **CONVENTIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 313-25 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

---

En application de l'article R. 313.25 du Code de l'action sociale et des familles, les conventions passées en votre association et ses cadres dirigeants salariés, ses directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux sont communiquées dans les conditions de l'article L. 612-5 sus visé.

Les conventions qui ont été portées à notre connaissance sont les suivantes :

- Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés et bénévoles dont les directeurs au sens de l'article L. 212.15-1 du code du travail d'une personne morale de droit privé à but non lucratif gérant des établissements sociaux et médico-sociaux.
- Rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés sur l'année 2020 : 224 872 €.

Le Président exerce son mandat en tant que bénévole non rémunéré.

A Echirolles, le 3 juin 2021

Signé électroniquement le 03/06/2021 par  
Philippe Astolfi



BDO Rhône-Alpes  
Représentée par Philippe ASTOLFI  
*Commissaire aux comptes*

